

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2023



Nomenclature : 7.5
2023/86

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 14 décembre 2023 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 7

Nombre de conseiller absent : 1

Quorum atteint

Etaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaëlle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique.

Etaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

MINET Denise (pouvoir DUMORTIER Benjamin), FREMAUX Céline (pouvoir COURBEZ Nadia), CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), CORNE Adeline (pouvoir SILVESTRI Antoine), ROBIL Raphael (pouvoir CASTEL Sylvie), LUCHIER Catherine (pouvoir LEPERS Isabelle), LEQUIEN Valéry (pouvoir LEFEBVRE Ludovic).

Etait absent :

BOGAERD Eric.

POINT N°09 : Région - Demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts de la place de la République

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le plan d'aménagement de la place qui a été élaboré dans le cadre du projet de requalification du centre-ville a pris en compte la présence du monument aux morts de la place de la République. Les travaux en cours ont vocation à le mettre en valeur par la lumière et l'organisation spatiale et à permettre le recueillement dans de meilleures conditions de confort et de sécurité. Il informe les membres du Conseil que malheureusement ce monument présente des traces de rouilles identifiées initialement comme des coulures de la statue et qui se révèlent être le stigmate de l'attaque des fers de la structure de cette dernière.

Afin de garantir la dignité de l'hommage perpétuel rendu aux hommes et aux femmes « Morts pour la France » et assurer la transmission aux générations futures de ces édifices symboliques qui rappellent à chaque citoyen les tragédies du passé et le sens de l'engagement de celles et ceux qui ont payé de leur vie leur action pour la défense du territoire national français et des valeurs de la République, il est nécessaire et urgent de réaliser des travaux de restauration du monument de la place. Le devis de ces travaux s'établit à 22 593,86€.

Au titre de son dispositif « devoir de mémoire », la Région Hauts de France accompagne les communes dans de tels travaux dans la limite de 3 000€ correspondants à 30% des

dépenses éligibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter la Région pour l'octroi d'une subvention au montant maximal de 3 000€ pour accompagner les travaux de rénovation du monument aux morts de la place de la République et de l'autoriser à signer tous les actes afférents.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0



Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Denis LESY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication